

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

1. Identification de la substance / du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	N° CE	N° CAS	N° de registration REACH
Graphite	231-955-3	7782-42-5	01-2119486977-12-xxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graphite synthétique utilisé dans des fonderies et aciéries comme recarburant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

MERSEN France PY SAS
1 rue Jules Ferry
54530 Pagny sur Moselle
Tel: (33) (0)383816081
qse.pagny@mersen.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245
Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500
Suisse : 145
Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères légaux.

2.2 Eléments d'étiquetage

En application du règlement CE 1272/2008 et de ses modifications : Pas d'étiquetage requis.

2.3 Autres dangers

Aucuns, lors d'un usage approprié.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

3. Composition / informations sur les composants**3.1 Substance**

Substance	N° CE	N° CAS	Concentration ¹	N° de registration REACH
Graphite	231-955-3	7782-42-5	100	01-2119486977-12-xxxx

¹Toutes les concentrations sont indiquées en pourcentage pondéral, sauf si la substance est gazeuse. Les concentrations de gaz sont indiquées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Le contact direct avec le produit n'est pas dangereux.

Inhalation : Les fortes concentrations de poussière peuvent irriter les voies respiratoires et causer de la toux. Après inhalation de grandes quantités de poussière, déplacer la personne vers une source d'air frais.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau.

Ingestion : Boire de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter selon les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : mousse, sable, dioxyde de carbone, extincteur à poudre sèche, jet d'eau diffus. Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si la température monte au-dessus de 250°C, les poussières peuvent couler dans une atmosphère oxygénée. Du CO/CO₂ et du SO₂/SO₃ peuvent se former en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. (CO/CO₂)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Si le produit est utilisé de manière adéquate, il ne constitue pas de danger pour le corps humain. Eviter la formation et dispersion de poussière, ne pas inhaler les poussières.

Envisager de porter un masque protecteur (masque antipoussière ou demi-masque P1).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution particulière n'est requise. Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Observer les mesures de protection indiquées dans les sections 7, 8 et 13.

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Renseignements pour une manipulation sans danger : Observer les consignes de sécurité et d'hygiène.

Protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

La poussière de graphite avec des tailles de particules de 4 à 40 µm peut exploser en grandes concentrations. L'énergie minimale d'inflammation est > 1000 J pour les poussières les plus fines. Les poussières testées ont été Classé comme St1. (Denkevits A., 2003).

Renseignements pour la prévention de la formation de poussières et d'aérosol : Une ventilation suffisante est requise lors du traitement mécanique du produit et formation de poussière.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

L'entreposage à l'abri et en emballage fermé permet une période de stockage illimitée et une qualité constante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Uniquement pour utilisation industrielle.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Substance	N° CAS	Valeur	Unité
Graphite	7782-42-5	6	mg/m ³

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

Assurer une ventilation suffisante.

8.2 Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection des yeux / du visage : Portez des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Portez des vêtements de protection pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire : Mettez un masque pour vous protéger. En cas de grande formation de poussière, veuillez aérer.

Mesures d'hygiène : Observez toujours une grande hygiène, p.ex. lavez (les mains) après avoir touché le matériel, après le repas et après avoir fumé. Laver les vêtements de travail et l'équipement de protection régulièrement pour enlever des contaminations.

8.3 Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement Voir rubriques 6 et 7.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Apparence**

Etat d'agrégation : solide

Couleur : gris/noir

Odeur : aucune

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Risque d'explosion : pas de risque si le produit est utilisé de façon appropriée

Solubilité dans l'eau : insoluble

pH : neutre

Point d'ébullition : > 4500°C

Point de fusion : non applicable

Point d'éclair : >5000°C (début du processus d'oxydation)

Densité relative : env. 0,6 – 1,2 g/cm³ à 20°C

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité d'une réaction exothermique avec des oxydants.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

10.4 Conditions à éviter

Concentrations élevées de poussière, sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Aucuns

10.6 Produits de décomposition dangereuxEn cas de combustion formation de CO/ CO₂ possible.**11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'y a pas de données toxicologiques sur ce produit.

Contact avec la peau : La poussière peut être irritante pour la peau. Une exposition prolongée peut provoquer l'assèchement de la peau.**Contact avec les yeux** : La poussière peut être irritante pour les yeux.**Inhalation** : Des concentrations élevées de poussière peuvent irriter le système respiratoire. Une surexposition répétée ou prolongée peut causer une pneumoconiose.**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Pas de données disponibles.**Carcinogénicité** : Pas de données disponibles.**Toxicité pour la reproduction** : Pas de données disponibles.**12. Informations écologiques****12.1 Toxicité**

La substance n'est pas polluante.

12.2 Persistance et dégradabilité

Selon les connaissances actuelles la substance n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

La substance n'est pas soluble dans l'eau et forme des sédiments.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sans objet.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'évacuation doit être effectuée en accord avec la loi et les ordonnances valables.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

L' **évacuation des emballages contaminés** doit respecter les règlements communaux.

Code de déchet selon le Catalogue européen des déchets (CED)

10 02 99

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non disponible.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR/RID** non disponible**IMDG-Code** non disponible**ICAO-TI/ IATA- DGR** non disponible**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR / RID / IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR**

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Danger pour l'environnement

Étiquettes de substances dangereuses pour l'environnement

ADR/ RID / IMDG-Code oui nonICAO-TI / IATA-DGR oui non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir rubriques 6 – 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

La fourniture se fait uniquement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de la circulation routière.

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / législations particulières à la substance ou au mélange EU-prescriptions**

Règlement (EG) Nr. 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone):

non applicable

Règlement (EG) Nr. 850/2004 (polluants organiques persistants):

non applicable

Règlement (EG) Nr. 689/2008 (exportations et importations de produits chimiques dangereux):

non applicable

Règlement (EG) Nr. 648/2004 (Loi sur les détergents):

non applicable

Restrictions conformément au titre VIII du règlement (EG) Nr. 1907/2006:

Aucune

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13/03/2022

Numéro de version 2

Révision : 13/03/2022

Prescriptions nationales

Classification des dangers pour l'eau

Instruction technique air (TA-air)

nwg (pas dangereux pour l'eau)

non applicable

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Conformément à la législation applicable, le produit est classé comme non dangereux.

16. Autres informations

Données modifiées par rapport à la version précédente

Complément « Protection contre l'incendie et l'explosion »

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélange ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.